

Mise en service

Informations sur l'article

Numéro d'article: 80203

GTIN:

Groupe de remise: 00

Description

Mise en service du poste de relevage à protection antiretour Ecolift pour pose hors sol/pose encastrée en dalle

Étendue de la prestation :

- Vérification selon la carte d'inspection
- Instruction sur le fonctionnement du système
- Explication de la surveillance mensuelle par l'exploitant
- Indication sur l'obligation de maintenance pour l'exploitant
- Conclusion facultative d'un contrat de maintenance avec le maître d'ouvrage (la maintenance régulière est une condition préalable de la garantie et de la police d'assurance)
- Fixer le gestionnaire au mur
- Monter les composants électriques sur le système
- Passer les câbles électriques à travers le fourreau pour câbles jusqu'au gestionnaire et les raccorder (longueur max. des câbles : 5m)
- Le système est transmis dans un état de fonctionnement sûr

Conditions préalables côté bâtiment :

- La personne à contacter doit être présente sur site
- Accès au système et au gestionnaire
- Le tuyau de raccordement d'eau doit être disponible à proximité
- Évacuation des eaux usées raccordée
- Le clapet antiretour doit être nettoyé
- Les conduites d'arrivée doivent être rincées
- La totalité des composants du système et du petit matériel de montage, ainsi que le mode d'emploi doivent être présents sur le chantier
- Une prise murale est fixée contre le mur, en général une prise à côté du gestionnaire, au max. à 2 m de distance du fourreau pour câbles

Notes :

- Le prix indiqué est un prix net et ne peut pas faire l'objet d'une réduction.

- Le poste de relevage doit faire l'objet d'une maintenance tous les six mois par une entreprise spécialisée.
- Le forfait de mise en service inclut un max. de 1,5 heure de montage sur site.
- Un supplément éventuel de travail est facturé en fonction de la charge supplémentaire.
- Compter un délai de traitement de 10 jours ouvrables entre la commande et l'exécution du service.